

2012 : rapport d'orientation et d'activité.

Cette fois nous y sommes !

Cinq décennies ont passé et nous fêtons cette année le 60e anniversaire de l'Association.

Notre Revue annuelle reviendra largement sur les décennies passées au travers d'un triple regard, celui de Jacques Lacombe, aujourd'hui Président d'Honneur et qui a été le second président de l'Association, celui d'Étienne Doussain qui a été le Directeur de l'Association depuis quasiment l'origine et qui nous parlera des enjeux de la création de l'Anpim, et votre serviteur qui préside aujourd'hui à notre destinée associative commune.

Aussi, une fois encore, nous traiterons, mais plus rapidement que de coutume, de notre activité extérieure au cours des mois qui voient la clôture d'un quinquennat que le Mouvement associatif n'a pas hésité à qualifier il y a quelques semaines « d'années noires » et que pour notre part, nous préférons oublier ; nous centrerons donc notre propos sur la vie de nos Résidences.

Encore que celle-ci soit totalement tributaire de la politique menée par les pouvoirs publics !

« **Années noires** », le terme ne pouvait être mieux choisi tant la politique initiée par le Gouvernement au cours de ces dernières années, et l'approche des élections présidentielles n'a pas fait dévier d'un pouce celle-ci, n'a pas été favorable aux personnes dites handicapées en général, et aux personnes à mobilité réduite en particulier. Le bilan de la politique de Nicolas Sarkozy en vue de réduire, a fortiori de supprimer, les situations de handicap est proprement catastrophique ! Plus encore que celle de son prédécesseur.

En effet, car même si la loi du 11 février 2005 a constitué un progrès en termes de réponse pour les personnes dites handicapées psychiques, en termes de compensation pour aider les personnes dites les plus lourdement handicapées, et en termes de scolarité via l'obligation d'inscrire l'enfant dit handicapé à l'école de son quartier, sans pour autant être suffisante sur ces trois aspects, elle ne permet pas en tout état de cause, de supprimer ou de réduire convenablement les situations de handicap, dans la mesure où elle procède d'une vision rétrograde de la personne dite handicapée.

Par ailleurs les différents plans prévus dans la plupart des domaines de la vie sociale, l'assujettissement à différents lobbys pour qui l'insertion sociale des personnes dites handicapées constitue ou non un surcoût financier, et de manière générale l'insuffisance des financements engagés, ne pouvaient qu'entraîner pour l'essentiel qu'une stagnation de la situation.

Qu'on en juge !

Rappelons tout d'abord que conformément à la définition du « handicap » que donne l'OMS depuis l'année 2000, celle-ci stipule dans la Classification à cet effet que :

« l'état de fonctionnement et de handicap d'une personne est le résultat de l'interaction dynamique entre son problème de santé... et les facteurs contextuels qui comprennent à la fois des facteurs personnels et des facteurs environnementaux ».

Tandis que la loi du 11 février 2005 affirme :

« Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Dans le premier cas, les facteurs environnementaux sont mis en évidence, mais dans l'autre cas le « handicap » devient consubstantiel à la personne, la question de l'environnement étant circonscrit à son champ immédiat, sinon intime.

Dès lors, ce contresens voulu, privilégie les réponses -- de toutes façons, on le constate, a minima -- à la personne plutôt qu'une politique visant à modifier l'environnement !

Précisons que par facteurs environnementaux, il faut comprendre non seulement les facteurs architecturaux qui constituent de nombreux obstacles, souvent infranchissables, pour les personnes à mobilité réduite, quelle que soit la nature de leur déficience, mais aussi les facteurs sociaux, culturels, politiques, voire législatifs et réglementaires ! Bref, tout le processus de production du « handicap », et plus précisément des « situations de handicap ».

D'autant que nous sommes dans une société qui érige en valeur absolue les notions de performance, d'image, de réactivité, de productivité, de rentabilité et de profit, rejetant à ses confins tous ceux qui ne correspondent pas à la norme ! Pas seulement les personnes dites handicapées, à l'évidence, puisque la crise actuelle, conséquence de la faillite des politiques libérales, par ailleurs renforcées depuis 2007, et les récentes mesures gouvernementales dans la plupart des domaines cités, frappent de plein fouet les personnes déjà socialement les plus en difficulté, et notamment les personnes confrontées quotidiennement à de nombreuses situations de handicap !

Et, bien entendu, la suppression, ou a minima, la réduction des facteurs environnementaux, appellent nécessairement une politique de transformation sociale, ce qui est évidemment loin d'être le cas de la politique actuelle, mais aussi une politique transversale et coordonnée dans tous les secteurs de la société. Ce qui, là encore, n'est pas le cas de la politique actuelle !

Or, le Comité Interministériel du Handicap mis en place par Nicolas Sarkozy, en remplacement de la Délégation interministérielle aux personnes handicapées créée par son prédécesseur, et dont la mission consiste, paraît-il, à :

- « garantir la mise en œuvre du pacte national pour l'emploi des personnes handicapées,
 - préparer le rendez-vous « 2015 » de l'accessibilité,
 - poursuivre l'accès à la scolarisation ainsi qu'aux cycles de l'enseignement supérieur des enfants et jeunes handicapés,
 - améliorer le pilotage territorial des politiques en direction des personnes handicapées,
 - assurer le suivi opérationnel des plans particuliers »,
- n'a jamais été réuni à ce jour !

En revanche, de nombreuses mesures ont été prises consistant à remettre en cause les droits des personnes dites handicapées !

Citons par exemple :

- l'introduction, par décret d'abord mais cassé par le Conseil d'État à la suite du recours associatif, puis par le biais d'un article dans la loi de finances 2011 ensuite mais censuré cette fois par le Conseil Constitutionnel, de dérogations aux règles d'accessibilité aux personnes handicapées dans les bâtiments neufs, et récemment via une proposition de loi sénatoriale votée par la majorité.

-la fiscalisation en 2010 des indemnités journalières versées aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

-l'adoption par l'Assemblée Nationale d'une proposition de loi tendant à rendre optionnel l'élaboration du projet personnalisé de compensation pour les personnes dites très lourdement handicapées ! Ou bien encore le reniement de sa promesse de créer un cinquième risque englobant personnes dites handicapées et personnes âgées !

-les modifications, d'abord des modalités de calcul de l'allocation aux adultes handicapés qui ont un revenu d'activité professionnelle pouvant conduire à la suspension de son versement, ensuite des périodes antérieures prises en compte, et enfin de la composition des Commissions d'évaluation de l'aptitude des personnes handicapées au profit des représentants de l'État, tout a été fait pour réduire le budget correspondant à l'augmentation de 25 % de cette allocation, promesse faite par Nicolas Sarkozy au cours de la campagne présidentielle, promesse qui nécessita pour qu'elle se réalise la mobilisation de plus de 35 000 personnes dites handicapées dans les rues de Paris en 2008 ! Mais allocation attribuée à près d'un million de nos concitoyens et dont le montant est toujours inférieur au seuil de pauvreté !

En ce qui concerne la scolarisation des enfants dits handicapés, le gouvernement n'a eu de cesse de supprimer les emplois d'Auxiliaires de vie scolaire -- emplois dont le caractère de précarité volontairement entretenu constitue une atteinte à la dignité de ces salariés -- dès sa prise de fonction compromettant gravement plusieurs rentrées scolaires d'enfants, puis d'en confier la gestion au Mouvement associatif sans lui en accorder les moyens financiers, pour, devant la mobilisation de celui-ci, finalement devoir s'engager à recréer de nouveaux postes pour la rentrée scolaire 2012 !

De même, à défaut de créations de postes d'enseignants, la scolarisation dans des établissements adaptés n'est toujours pas assurée.

En ce qui concerne les travailleurs dits handicapés dont le taux de chômage, rappelons-le est supérieur à 19 %, la politique gouvernementale consiste à transférer sur les Fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés la charge financière de gestion d'un certain nombre de dispositifs qui relevaient autrefois de l'État à hauteur de plusieurs millions d'euros, voire même en matière de formation professionnelle pour plus de 80 millions d'euros !

Sans oublier le cadeau fait en 2010 aux entreprises via le report de la majoration de la contribution à l'Agefiph pour celles qui n'ont aucune action pour l'emploi des personnes handicapées !

Sans oublier non plus le fait que le gouvernement exonère le Ministère de l'Éducation de son importante contribution qu'il devrait verser, au motif de son très faible recrutement en son sein de travailleurs dits handicapés, au Fonds pour l'insertion professionnelle dans la fonction publique et travailleur handicapés, l'amenant à consacrer ce montant à financer la scolarisation des enfants dits handicapés !

En ce qui concerne le financement des entreprises dites adaptées qui doivent accueillir 80 % de travailleurs dits handicapés, et alors que leur financement n'avait pas augmenté depuis 10 ans, le gouvernement, dans la loi de finances 2011, a diminué de plus de 10 % le budget global précédent en termes de subventions spécifiques, et même a réduit de 500 postes le nombre d'emplois déjà peu élevé offerts aux travailleurs dits handicapés ! Même s'il vient de promettre la création pour 2012-2014 de 1500 postes nouveaux.

En ce qui concerne le financement des Établissements et services médico-sociaux, le gouvernement n'a eu de cesse de multiplier les « tarifs plafonds » et les « base zéro », au détriment du service à rendre aux personnes dites lourdement handicapées et des conditions de travail des personnels pour grappiller quelques millions d'euros ! Et seules pour l'instant quelques 3400 places sur les 6000 prévues en 2011 ont été créées !

Tandis que dans le même temps le gouvernement n'a pas hésité à prélever sur les fonds de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie -- financée par le fameux lundi de Pentecôte travaillé mais non payé -- deux années de suite près de 200 millions d'euros !

Face à une telle politique, l'Anpihm n'a pas ménagé ses efforts pour batailler ferme au plan national, seule souvent, au sein du Mouvement associatif chaque fois que possible, contre les mesures gouvernementales mises en œuvre.

Ainsi, Christian François, par sa participation régulière et efficace, a permis que le Groupe de travail ministériel piloté par des architectes finisse, après bien des débats et des bras de fer, à ce que la synthèse finale (en cours de rédaction au moment où nous écrivons ces lignes) fasse état de propositions concrètes pour rendre accessible le cadre bâti d'habitation.

En revanche, notre ami aurait souhaité, cette année encore, constater un peu plus de cohérence dans les analyses de la Commission accessibilité du Conseil national consultatif des personnes handicapées et un rapport au Gouvernement un peu plus pugnace -- c'est un euphémisme -- de la part de cet organisme.

Ainsi, votre serviteur est intervenu à de nombreuses reprises dans le cadre de la collaboration entre l'Anpihm et la Coordination handicap et Autonomie, au sein du Conseil national consultatif des personnes handicapées et de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, pour faire valoir les besoins réels et concrets au quotidien des personnes nécessitant un accompagnement, notamment via la prestation de compensation du handicap, délivrée au plan des aides humaines en particulier.

Et si l'écoute a été favorable au sein de ces organismes, on ne peut pas dire, c'est là encore un euphémisme, que le Gouvernement a entendu les demandes remontant du terrain !

Ainsi, la ministre de la solidarité et de la cohésion sociale a opposé un silence assourdissant aux argumentations de l'Association tout comme aux demandes de subventions que nous avons déposées quatre années durant sans obtenir la moindre réponse. De même, la ministre du logement dans le cadre du partenariat de l'Association avec l'Algi qui ne pourra plus obtenir les fonds nécessaires à l'adaptation des logements des personnes à mobilité réduite à la suite du « hold-up » commis par le Gouvernement sur les cotisations salariales du 1 % logement, à raison de 850 millions d'euros par an !

Ainsi, mais sur un plan local cette fois, notre ami Reynald Nowak a participé avec une régularité de métronome aux réunions de commissions d'accessibilité de la ville d'Arras et d'autres commissions périphériques, que ce soit au niveau de la Communauté urbaine, de la Préfecture et de la Sous-préfecture du Pas-de-Calais, ou bien encore aux réunions du Conseil consultatif départemental des personnes handicapées.

Il est intéressant par ailleurs de constater que le nombre de dossiers étudiés chaque année en matière d'accessibilité ne cesse d'augmenter, passant de 2147 en 2009, à 2206 en 2010, et à 2701 en 2011 ! Soit plus de 22 % de progression en un an. Tout aussi intéressant de savoir que sur ce total, 1190 dossiers concernaient les autorisations de travaux, 1087 dossiers les permis de construire, 6 dossiers les permis d'aménager, et 418 dossiers la validation des rapports du groupe de visites sur site avant ouverture. Et parmi les avis sur dossier, 162 concernaient une demande de dérogation aux règles d'accessibilité et 75 ont fait l'objet d'un avis favorable.

Il est à noter, nous signale notre ami, que les demandes de dérogations pour « disproportion économique », la date butoir de 2015 approchant, augmentent de manière importante. De même que les pressions pour les satisfaire !

Toujours sur un plan local, nos amis Christiane Rouaix et Éric Nourrisson, investis comme Reynald sur les questions d'accessibilité, nous signale qu'à Toulouse le programme de mise en accessibilité des transports en commun se déroule normalement, la ligne de tramway T1 ouverte depuis un an donnant satisfaction aux plans de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, tandis que les travaux de prolongation de la ligne ont d'ores et déjà débuté pour s'achever en principe fin 2013 ou début 2014.

En ce qui concerne les bus, il est à noter que 70 % d'entre eux sont accessibles, l'intervention des membres de la Commission accessibilité portant très logiquement sur l'aménagement des stations.

Quant à l'accessibilité des établissements recevant du public, si elle tend à s'améliorer, il reste que la Commission est saisie d'un nombre de dérogations non négligeables.

Encore sur un plan local, notre amie Michèle Pello en Charente-Maritime, aux côtés des associations locales de personnes dites handicapées regroupées dans le Collectif HANDI-Saintes (du nom de la ville, bien entendu) est intervenu dans une campagne de sensibilisation aux questions relatives aux situations de handicap auprès des élèves infirmières de première année de sa région.

À nouveau sur un plan local, mais dans un registre beaucoup plus ludique, Jacques Lacombe a réuni les adhérents de Bretagne à plusieurs reprises, soit au cours du voyage réalisé en Alsace, soit à l'occasion du repas du Printemps, ou encore l'occasion du repas de fin d'année.

Dans l'intervalle tout de même, des rencontres inter-associatives avec l'Association Roule Rêve, ou avec l'Association Bretonne des Maladies Respiratoires. Ou bien encore avec l'Association Handicap Service 35, que ce soit lors de son Assemblée Générale ou de ses Conseils d'administration.

Sans oublier les réunions régulières au sein du Collectif Handicap 35 qui regroupe les associations d'Ille-et-Vilaine, tandis que la Délégation de l'Anpihm a apporté son soutien à l'Association STH Humanitaire.

Résidence « Le Logis ».

L'année 2011 restera dans les annales comme la première année sous l'égide de l'ANPIHM sans l'incidence de l'important déficit contracté par la précédente Association gestionnaire. Pour autant la conjoncture consécutive à la crise financière de l'année 2008, puis l'impact des politiques d'austérité a confirmé les signes déjà redoutés, l'an passé.

Pour la seconde année depuis la reprise, les difficultés pour finaliser les dossiers de renouvellement ou d'orientation données par les C.D.A.P.H., puis pour l'obtention de la délivrance des prises en charge départementale au titre de l'Aide sociale, se vérifient.

De fait, la rigueur accrue s'installe non seulement dans la gestion des délais de suivi des prises en charge mais aussi dans la gestion financière qui en découle.

Nous avons signalé l'an dernier, par exemple, le cas du département de la Seine Saint-Denis, pourtant autorité de contrôle de l'établissement. Les retards ont persisté en 2011 et la tension budgétaire qui pèse sur les collectivités territoriales pèse encore un peu plus sur les établissements médico-sociaux, pourtant de leur compétence.

La tendance lourde que nous dénoncions en 2010 à propos de Départements qui tentaient de remettre en cause la spécificité du projet d'établissement, notamment l'admission totale à l'Aide Sociale des résidents, reste d'actualité, en particulier avec le département de la Réunion.

La stricte application des règles de droit commun en matière de récupération des ressources semblerait devenir la logique budgétaire sous fond de récession, au risque d'écraser au passage, une liberté fondamentale, celle de pouvoir choisir lorsque l'on est en situation de handicap son lieu de séjour et son projet de vie.

La sacro-sainte règle de l'équilibre financier des collectivités territoriales, sous fond de « triple A » dégradé, pourrait entraîner des dérives préoccupantes pour le champ médico-social, surtout dans le contexte des appels à projet âprement défendus par les Agences Régionales de Santé, et maintenant par les Départements comme la nouvelle vérité en matière de création d'établissements ou de services. Il y a là le risque d'un encadrement du Mouvement associatif qui pourrait tuer sa capacité créatrice en phase avec les besoins identifiés.

Peu importe, l'exercice 2011 de la Résidence « Le Logis » se solde par un excédent important justifié, encore et encore, par une gestion rigoureuse des fonds publics et le projet d'établissement garde toute sa fraîcheur et son efficacité. La preuve ? Deux résidents, dont l'un présent depuis plus de 20 ans, se sont installés à domicile avec succès, vivant concrètement grâce à un plan de compensation adapté leur nouveau projet de vie. Deux nouvelles personnes sont arrivées mi août suite à ces départs. Un autre départ, consécutif à une réorientation voulue par l'intéressé et sa famille afin d'anticiper l'avenir, est intervenu début novembre. Après la réfection habituelle du logement devenu disponible, une nouvelle admission interviendra sous peu.

Enfin, un recrutement important a été effectué en fin d'exercice, celui d'un psychologue chargé d'appuyer l'équipes d'aides médico-psychologiques et de surveillants de nuit sur le plan de l'analyse de leur pratique professionnelle, avec toujours le même objectif d'optimiser les conditions de l'accompagnement des personnes accueillies, de prévenir les situations de maltraitance éventuelles et, le cas échéant, d'organiser d'utiles médiations en cas de difficultés éventuelles entre un ou des résidents et un ou des salariés.

Une équipe au demeurant stable mais qui doit déplorer la longue maladie de deux collègues, de jour et de nuit, depuis plus de deux ans, situation qui, hélas, ne devrait pas rendre aisée un reclassement professionnel au sein de l'Association. A cette heure, les décisions éventuelles sont en instances.

Pour conclure, deux chantiers en cours, l'un concernant la mise en place avec chaque personne accueillie de son plan d'accompagnement personnalisé consécutif aux dispositions de la loi du 02 janvier 2002, l'autre concernant la mise en œuvre du processus d'évaluation interne prévu par la réglementation.

Résidence « Le Lizard ».

Exercice plus tranquille pour la Résidence « Le Lizard » qui ne témoigne pas, cette année au moins, des mêmes difficultés que celles évoquées précédemment. Finalement, il serait possible de croire qu'il y a peu à dire ... peut-être ayant le bénéfice d'être le plus petit de nos établissements avec ses 8 places et le privilège d'être le premier d'entre-eux...

Pourtant, avec un résultat 2011 excédentaire, comme l'an dernier, l'établissement continue sur le même chemin. Un point noir, néanmoins, la situation d'un résident qui, conformément à son projet individuel, restait en attente d'un logement en bénéficiant d'un accompagnement de type PCH, est toujours au même point. Pire encore, une procédure DALO s'est avérée indispensable avec l'aide du S.A.M.S.A.H. de la Croix-Rouge qui l'appuie. Dorénavant, l'impact de la pénurie de logements sociaux touche aussi les personnes dites handicapées, étonnamment d'ailleurs, s'agissant de la Ville nouvelle de Marne la Vallée qui n'avait jamais connu cela. C'est aussi une situation préoccupante pour la dynamique des projets individuels que défendent nos petits établissements citoyens.

Enfin comme chaque année, la Résidence « Le Lizard » reste un lieu d'accueil temporaire régulier, efficace et demandé. Pas de départ de résident permanent cette année, donc pas d'admission !

Par contre, l'information alarmiste de l'an dernier à propos de la formation aux aspirations endo-trachéale doit être levée puisqu'enfin un centre de formation de l'APHP en Seine Saint Denis reçoit de nouveau des stagiaires professionnels. Tant mieux !

Concernant encore les salariés de la Résidence, peu de changement en 2011, à l'exception de deux arrêts pour maladie de longue durée, l'un concernant une aide médico-psychologique, l'autre un agent d'entretien, qui, nous l'espérons, seront maintenant vite rétablis. Par anticipation, l'expérience existante dorénavant dans tous les établissements de l'Association devra être réfléchi en prévoyant courant 2013 le recrutement d'un psychologue pour mieux soutenir l'équipe de professionnels dans son action quotidienne au service des personnes accueillies.

Par ailleurs, comme pour la Résidence « Le Logis » - l'information n'ayant pas été donné précédemment - le chantier de modernisation des automatismes de porte palière est en train de s'achever.

Enfin, comme il se doit, deux chantiers doivent être mise en œuvre, celui du plan d'accompagnement personnalisé de chaque résident, ceux-ci devant rester au cœur du dispositif qui les concerne, le second concernant l'évaluation interne prévue par la réglementation.

Résidence « Choisir Son Avenir ».

Après une année 2010 mouvementée marquée par le départ de trois anciens résidents, leur déménagement et installation en appartement et U.L.S, la naissance d'un bébé et des travaux dans l'établissement, l'année 2011 s'est avérée une année plutôt calme, sans difficultés particulière de fonctionnement ou d'activité, ouverte sur de nouvelles perspectives.

Trois nouvelles personnes ont été accueillies provenant d'horizons différents : l'une, sortant d'une hospitalisation de plusieurs années à l'hôpital maritime de Berck, une seconde, réorientée d'un accueil en M.A.S. vers un foyer de vie, plus approprié à ses capacités et à son projet de vie, et une troisième qui ne souhaitait plus vivre seule en appartement. Les trois personnes ont entre 40 et 50 ans, et deux d'entre elles bénéficient d'une mesure de protection. En cela, elles sont représentatives de ce que nous percevons de l'évolution du profil des personnes qui sollicitent un accueil dans l'Etablissement : plus âgées, présentant des difficultés sociales ou des troubles psychiques, isolées socialement, et vivant dans l'insécurité du fait des diverses situations de handicap auxquelles elles sont confrontées, et de leur isolement.

L'arrivée de ces nouveaux résidents a été un accélérateur pour la mise en œuvre des projets personnalisés et la mise en place des accompagnateurs de projet, nous conviant ainsi à faire évoluer les pratiques professionnelles : passer d'une logique de « prise en charge » à une logique d'accompagnement, appréhender les questions sociales, accompagner des personnes présentant des difficultés psychiques. Cela ne va pas de soi et bouscule souvent la culture professionnelle de nos équipes plutôt ancrée dans le champ du soin et du nursing. Un effort particulier de formation devra être fait afin de favoriser le développement des compétences et de soutenir les personnels dans ce changement.

2011 c'est aussi la mise en route pour le Département de Paris du nouveau schéma départemental 2010-2014. A l'occasion des réunions de travail regroupant les Directeurs d'établissement dans le champ du handicap, les éléments de diagnostic suivants sont remontés : le manque de places récurrent sur Paris, la difficulté pour les établissements d'accueillir uniquement des parisiens, et la nécessité d'élargir aux « départements de la petite couronne ». La question du vieillissement de la population accueillie devient également centrale.

L'insuffisance de rotation dans les établissements rend difficile aujourd'hui l'accueil des plus jeunes, qui se retrouvent contraints de continuer à vivre ou de retourner au domicile familial.

Cela pose à nouveau la question de la création de structures intermédiaires, à même de répondre à cette évolution. Il n'est pas sûr que ce soit une priorité dans le schéma départemental, l'accent étant porté sur la création de nouvelles Unités de Logements Spécialisés (et non plus Unités de Logements et de Services). A noter la disparition du terme « Services », et donc des plates-formes de nuit, fort dommageable pour ceux et celles qui pouvaient prétendre à vivre en U.L.S. dès lors que la sécurité de nuit était organisée.

Pour finir, le Président du Conseil De La Vie Sociale a quitté le Foyer en décembre pour intégrer une résidence sociale communautaire dans les Hauts de Seine. Nous lui souhaitons « bon vent ».

Enfin, après une année 2010 difficile du point de vue de l'activité, l'effectif de l'établissement est complet. Le résultat 2011 se solde par un résultat excédentaire, permettant de compenser le résultat déficitaire de l'année précédente.

ULS « Duployé ».

2011-2012 ou l'heure de la vérité de l'ULS Duployé ?

Au 31 décembre 2011, 12 locataires sur les 12 attendus, étaient installés. L'arrivée des deniers s'étant échelonnée entre septembre et novembre impliquant, de fait, un manque à gagner financier puisque le budget avait été calculé en année pleine.

Deux surprises : un déménagement courant octobre et un emménagement courant novembre dans le studio, à l'origine destiné à l'accueil temporaire dans le cadre du projet de foyer de vie, le tout portant l'effectif à venir à 13 locataires alors que la convention avec le département de Paris n'en prévoyait que 12.

Nous nous en sommes inquiétés auprès de la DASES et la situation devrait être officialisée à l'occasion de la signature de la Convention annuelle 2012.

Pour autant, l'équilibre budgétaire ne sera pas tenu. Deux raisons à cela : la première, une activité prévisionnelle décalée par rapport aux emménagements ; la seconde, le coût du loyer du local, surdimensionné pour les besoins actuels de la Plateforme. Nous avons anticipé avec la DASES l'éventuelle mise à disposition du studio évoqué précédemment et nous avons donné congé à Paris Habitat comme il se doit pour la fin du 1^{er} trimestre. Dans les deux cas, le budget avait été bâti en tenant compte de 12 locataires en année pleine et d'un loyer d'un quart de la somme dont il a fallu s'acquitter, soit près de 18 000 euros au lieu de 4500 euros. Conformément à la Convention annuelle, cela devrait être compensé et le fort excédent 2010 devrait permettre de trouver le terrain d'entente nécessaire.

D'autant plus que la mise en œuvre du doublement de la permanence de nuit de 21 à 24 heures a été prudente et ne s'est effectuée qu'à partir du 1^{er} mai avec l'accord de la DASES.

Concernant le local, la position intransigeante et compréhensible de la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris n'a pas permis l'attribution du dit-studio au profit logique d'une personne dite handicapée nécessitant un relogement urgent pour cause d'insalubrité du précédent. Après une médiation de la Mairie du 18^{ème}, nous acheminons vers un partage physique du local qui permettra, tout en préservant des conditions de travail digne pour nos salariées, à une autre Association, plutôt d'animation et d'éducation populaire, d'œuvrer utilement dans ce secteur de l'arrondissement où délinquance et incivilité semblent réelles. Nous ne pouvons d'ailleurs que souscrire à ce partenariat qui viendra mêler prévention et animation au cœur de ce nouveau quartier.

Sur le plan des locataires et du dispositif, le sentiment, déjà exprimé oralement et par écrit devant la Directrice de cabinet de Mme Dubarry, Adjointe au Maire de la Ville de Paris et du Conseiller de M. Bertrand Delanoë, de n'être que « la cinquième roue du carrosse », reste le même.

De nombreuses difficultés, imputables pour partie au Bailleur qui semble toujours méconnaître ses obligations, persistent. Qu'il s'agisse des difficultés que rencontrent les locataires en matière de domotique ou de suivi de leur réclamation ou qu'il s'agisse de commande de matériel pourtant à charge du bailleur pour le fonctionnement de la plateforme de nuit, le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a loin de la « coupe aux lèvres ». A titre d'exemple, une commande de récepteurs d'appel pour la plateforme reste sans réponse depuis maintenant près de deux mois...

Pour autant, nous avons annoncé que nous participerions loyalement à ce dispositif et nous nous continuons de le faire en entretenant de bonnes relations avec la DASES malgré les contraintes rencontrées, notamment pour la prise en charge directe de la PCH de nuit prévue. Une explication à cela : les retards de la CDAPH bien connus dans tous les départements.

Pour les usagers de l'ULS, les demandes restent variées et aléatoires comme il se doit dans un tel service. La communication reste, elle aussi, aléatoire, chaque personne ne se sentant pas dans l'obligation d'informer la plateforme de ses absences ou hospitalisations, voire de signaler la présence de proches à demeure. De fait, c'est une limite qu'il faut interroger à propos de la pertinence du dispositif...

A ce jour, 4 salariés interviennent à tour de rôle chaque nuit au service des locataires qui le souhaitent, conformément au cahier des charges des ULS parisiennes, dont deux de 21 à 24 heures avec quelques entorses horaires liées aux difficultés de transport nocturne pour des salariées qui habitent en grande banlieue. Cela étant, il s'agit d'une équipe dévouée dont il faut souligner l'isolement lors de leur service de nuit, même si deux cadres de l'Association suivent avec attention et disponibilité leur travail quotidien.

Les perspectives ? Seule certitude à ce jour, nous demandons en 2012 le doublement de la permanence de nuit de 21 heures à 5 heures le lendemain matin, à la fois pour des raisons de sécurité du personnel et à la fois pour améliorer la qualité du service rendu. Compte tenu de la reprise, y compris partiel, de l'excédent 2010, cela devrait être possible sans que la subvention parisienne d'équilibre ne subisse une forte hausse. Nous avons bâti notre proposition budgétaire dans ce sens.

Enfin, nous disions l'an passé « ainsi va la vie de cette formule hybride entre le logement individuel et un accompagnement médico-social qui ne dit pas tout à fait son nom ! ». C'est tout à fait d'actualité selon les difficultés rencontrées par les salariées pour faire respecter le strict cadre du cahier des charges des ULS. Nous constatons aujourd'hui, au moins pour une personne, de réels problèmes de comportement et d'incompréhension concernant le contrat en vigueur, soit de courtes interventions nocturnes de 20 minutes maximum. Pour la première fois, un rappel à l'ordre vient d'être adressé à l'intéressée. Il n'est pas exclu de devoir rompre le contrat à moyen terme. De fait, une ULS et sa plateforme de nuit ne sont pas garant de l'efficacité d'un service d'auxiliaires de vie de jour. Le confondre ne peut qu'entraîner des sérieuses difficultés comme c'est le cas en la circonstance ainsi que nous en avons informé la DASES. Hormis, cette contrariété inhérente à ce mode de fonctionnement, l'aventure ULS continue...

Résidence « Les Gantelles – Les Fougères ».

L'année 2011 pour la Résidence « Les Gantelles - Les Fougères » s'est terminée dans la difficulté à deux titres.

Alors que la situation générale de l'Établissement était stabilisée et reste prometteuse, notamment à propos de la perspective d'une troisième Unité de vie dans la périphérie de Rennes, la chef de service a choisi, à notre grand regret, de vivre une autre aventure professionnelle à proximité de sa région natale. Son départ courant septembre a sans aucun doute perturbé « le long fleuve tranquille » qui était la marque de cet établissement durant ces trois dernières années. La seconde raison, déjà évoquée l'an passé, reste à ce jour encore incarnée dans le contentieux juridique créé par le département de l'Eure et Loir à propos de la prise en charge d'un de ses ressortissants. Le refus obstiné malgré les recours de bien vouloir prendre en compte le projet d'établissement et le projet de vie de ce résident entraîne aujourd'hui un double blocage, le premier, un grave problème de trésorerie qui fragilise la résidence, le second, l'obligation de déposer un recours devant la Commission Centrale d'Aide Sociale au moment même où le Conseil d'Etat a mis en cause le caractère partial de la constitution des commissions départementales d'Aide Sociale. Ce contentieux est grave et rejoint notre propos évoqué concernant les vicissitudes rencontrées par la Résidence « Le Logis » sur le même plan. Il nous faut souhaiter que la Commission Centrale d'Aide Sociale décide d'une nouvelle jurisprudence qui amènera les départements à mieux prendre en compte la liberté de choix et de projets des citoyens, fussent-ils, dit handicapés.

Compte tenu du départ de la chef de service, le processus de recrutement, débuté fin juillet, s'est achevé mi-septembre. En raison de la période d'essai de la nouvelle chef de service, il est prématuré de dire aujourd'hui si les parties, l'Association et la personne recrutée, arrêteront ensemble une collaboration au long cours...

Enfin, la négociation budgétaire engagée au titre de l'année 2012 devrait permettre de stabiliser le statut des Aides médico-psychologiques qui interviennent sur les deux unités de vie. L'obtention probable d'un passage à temps plein pour chacun d'entre eux viendra étayer les conditions de l'accompagnement délivré et sa qualité. Il faut saluer par avance dans le contexte général l'effort consenti par le département d'Ille et Vilaine. Par ailleurs, suite au départ du psychologue chargé de l'analyse des pratiques professionnelles, indispensable à la prévention de la maltraitance, l'identification de souffrances professionnelles et garante de la qualité de la prise en charge, a entraîné le recrutement d'un de ses pairs. Là aussi, il est trop tôt pour que chacun puisse porter une appréciation sur cette nouvelle collaboration. Dans le même temps, il nous faut espérer vivement que le passage à temps plein des aides médico-psychologiques et ses conséquences, notamment financières, aidera à stabiliser cette équipe, récemment ébranlée par des départs.

Sur le plan des travaux, l'installation de la véranda de l'Unité de vie « Les Gantelles » est achevée et va améliorer les conditions de vie des résidents. De fait, une nouvelle salle, modeste certes, est notre disposition dans cette structure.

Pour conclure, le Département, ayant affiché clairement sa volonté d'appliquer la procédure des appels à projets pour l'autorisation de création d'établissements, la révision du schéma départemental devrait nous permettre de positionner notre proposition de créer une troisième résidence. Le président du Conseil Général a été saisi. A l'heure où nous écrivons, la réponse est attendue. Malgré le contexte de récession, espérons vivement que l'étude de ce projet pourra débuter avec nos partenaires, la SA HLM les Foyers et la commune de l'Hermitage sous de bons auspices.

Siège administratif.

Trois points importants en 2011 : le premier, c'est le passage à temps partiel de Mme Hamon qui prépare activement sa retraite... le plus tard possible en raison d'une expertise qu'il n'est pas possible de laisser partir ainsi. Elle comprendra l'importance du propos. Le second, c'est le recrutement d'une nouvelle collaboratrice, elle-aussi à temps partiel, qui se trouve dans l'obligation de s'imprégner le plus vite possible dorénavant à la fois de la logique de la vie associative et à la fois des contraintes de la dite vie. Le challenge est important et il faut donc le relever, surtout si la perspective d'un troisième projet d'établissement en Ille et Vilaine. Le troisième concerne un aspect basement matériel. Il s'agit de la modernisation indispensable du serveur informatique de l'association, outil incontournable de la bonne gestion de nos établissements et services.

En chantier en 2012 ? Oui, bâtir avec le Directeur-Général de l'Association, le dossier dit « des frais de siège » qui sera instruit par le département de Paris, ville de domiciliation du siège social de l'association, dorénavant 31 avenue de Ségur dans le 7^{ème} arrondissement.

Mais 2012 sera une autre année !!!